CHAMBRE D'AGRICULTURE FINISTÈRE

B

Session du 24 mars 2026

VOEU RELATIF A LA FAUNE SAUVAGE ET ESPECES PROTEGEES

La Chambre d'Agriculture du Finistère, réunie en session le 24 mars 2026 à Quimper, sous la présidence de Jean-Alain DIVANAC'H,

DELIBERANT conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

CONSTATANT que le quorum est atteint,

La Chambre d'agriculture :

- **Au sujet des espèces protégées :**

S'alarme de l'augmentation continue et illimitée des populations de sangliers en Bretagne, qui se traduit par des prélèvements de plus en plus importants : par exemple dans le Finistère, sur les 8 dernières années, les prélèvements ont augmenté de 422%. 86% des prélèvements sont effectués par les chasseurs.

Constate que les surfaces des Réserves Naturelles ainsi que des Espaces Naturels Sensibles et Conservatoire du Littoral, augmentent progressivement en Bretagne, en lien avec les objectifs du Plan National sur les Aires de Protection Fortes. Par ailleurs, les surfaces non chassables se développent.

Constate que les dégâts causés par les sangliers sont forts autour de certaines zones où les règles de gestion concernant le Sanglier sont trop strictes. Par exemple, le secteur sur lequel se situe la Réserve Paluds Bigouden en Finistère représente plus de 20% des prélèvements du département.

Demande à l'administration d'avoir un regard croisé qui permette de faire le lien entre d'une part les volumes /types de dégâts et d'autre part les différentes zones de non-chasse (réserve Aspas…) ou zones protégées. Elle estime indispensable de partager cette analyse avec les parties prenantes.

Demande d'établir en lien avec les Fédérations des chasseurs, les bilans détaillés et cartographiés concernant les prélèvements ainsi que les dégâts, pour fixer des priorités d'action.

Rappelle que les dégâts causés par la faune sauvage peuvent affecter également des espèces protégées sur la Réserve ou leur habitat : prairies retournées, flore détruite, nichées dérangées….

Demande aux gestionnaires de Réserves, ENS et Conservatoire du Littoral de faciliter la mise en œuvre de la régulation du Sanglier avec une politique interventionniste forte, un

élargissement net des techniques mobilisables et une simplification des solutions possibles pour réguler le Sanglier dans ces zones.

Demande aux gestionnaires d'instaurer et de poursuivre une discussion constante avec les agriculteurs pour faire évoluer le plan de gestion des Réserves.

S'inquiète des difficultés à mettre en place des protocoles satisfaisant toutes les parties dans les Réserves : tir, piégeage…

Demande à l'Etat d'accentuer les battues administratives dans ces zones, ainsi que les tirs de nuit (avec du matériel adapté, notamment lunettes thermiques).

Rappelle que ce sujet des zones de réserves doit faire l'objet d'un point d'attention lors de la révision des Schémas de gestion cynégétique, en révision dans deux départements.

- **S'agissant du cas spécifique des îles :**

Demande qu'une régulation des différentes espèces nuisibles puisse être faite sur les îles, où le manque de prédateurs et de chasseurs favorisent leur développement, notamment avec des battues administratives organisées par l'Etat.

- **Par ailleurs, sur le sujet de la Chasse,**

S'inquiète des conséquences de la hausse de la taxation des Sociétés de Chasse Locales en lien avec la surface, entrainant un fort risque de baisse des surfaces chassées.

- **Sur le Choucas :**

Dénonce l'impasse administrative et juridique sur ce dossier et le manque de volonté de l'Etat de mettre en œuvre concrètement des solutions adaptées en termes de régulation via la gestion adaptative.

Demande au Préfet en charge de mettre rapidement en place le groupe de travail annoncé sur la gestion des populations.

- **Sur le Loup :**

Rappelle que les mesures de protection sont des investissements importants pour les élevages ovins et caprins qui se réfléchissent sur plusieurs années.

Demande des mesures adaptées au territoire breton, en particulier, demande de ne pas revenir en arrière d'une année sur l'autre pour les communes classées en cercle 2. Sachant que les contraintes de cercle 2 s'apparentent à celles du cercle 1, il conviendrait que les dispositifs favorables aux éleveurs (ex : le gardiennage renforcé) soient aussi intégrés.

Rappelle l'impact pour les élevages touchés et ceux qui redoutent une attaque.

Partage de mettre en place des procédures particulières avec l'ouverture du tir de prélèvement dans certaines circonstances comme prévu par le récent arrêté ministériel.

Par ailleurs,

Demande la prise en charge à 100% par l'Etat, des dégâts causés par la faune sauvage

S’inquiète des risques sanitaires liés à la faune sauvage, vectrice de maladies (sanglier / PPA, blaireau / tuberculose).

A Quimper, le 24 mars 2026

Le Président,
Jean-Alain DIVANAC’H



Résultat du vote :

Nombre de votants : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2